

Conseil municipal du 13 février 2017

Interventions des élu(e)s

« Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne »
Citoyen(ne)s élu(e)s non encarté(e)s / Parti de Gauche / Ensemble ! / Nouveau Parti Anticapitaliste / Europe Écologie Les Verts

Christiane Fraysse, Jacques Arfeuillère, Manon Labaye, Mad Joubert



37 délibérations étaient à l'ordre du jour de ce conseil, dont des dossiers importants :

- Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) ;
- Le rapport sur l'égalité professionnelle hommes/femmes à la Ville de Poitiers ;
- Le rapport sur la situation en matière de développement durable 2016 ;
- La mise en place de la charte de la laïcité avec la CAF et les maisons de quartier ;
- La création commune des instances de représentations du personnel ;
- Les partenariats de la Ville de Poitiers dans les domaines de la culture, du patrimoine et du sport.

Les élu(e)s "Osons Poitiers, écologique, sociale, solidaire et citoyenne" sont intervenu(e)s sur 17 délibérations listées pages suivantes.

Thèmes

Culture et Patrimoine	2
Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)	2
Égalité professionnelle hommes/femmes	6
Énergie	6
Environnement	7
Maisons de quartiers	8
Ressources Humaines	9
Sports et Loisirs	10
Véhicules de service et de fonction	10

Culture et Patrimoine

Délibération n°21 (2017-0039) : Les Beaux-Arts, école d'arts plastiques – Partenariat entre la Ville de Poitiers et le Centre Hospitalier Universitaire pour l'organisation d'une résidence d'artiste

Une initiative que nous soutenons d'autant plus qu'elle est hors les murs. Le Miroir fait œuvre utile en portant la création artistique à l'hôpital, ce qui ne serait pas le cas si, par malheur il lui arrivait d'exposer dans les sous-sols d'un théâtre détruit.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°23 (2017-0042) : Musées de Poitiers - Demande de subvention à DRAC Nouvelle-Aquitaine pour le chantier des collections

Cette délibération nous permet de préciser notre position au sujet des réserves muséales. Le travail de ce chantier sur les collections est un travail utile de valorisation de notre patrimoine et nous le soutenons. Mais nous disons à nouveau que nous aurions préféré que l'on cherche le moyen d'héberger ces réserves par une réhabilitation de bâtiment, à moindre coût et ailleurs que sur le site de Beauvoir qui devrait être réservé tout entier à sa mission actuelle.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Délibération n°27 (2017-0030) : Mise en lumière façade Chapelle Saint Louis - Demande de subvention

Nous sommes fidèles à notre conviction que le meilleur moyen d'économiser de l'énergie est d'éviter d'en consommer à tort, de même que nous pensons qu'il y a des dépenses que l'on peut éviter. La Chapelle Saint-Louis bénéficie déjà de l'éclairage public et il n'est pas nécessaire de scénographier tout le patrimoine architectural de la ville. Ces habits de lumière flattent l'œil un temps, font de la ville un spectacle. C'est peut-être un luxe auquel nous pouvons renoncer pour nous concentrer à en faire un lieu de vie.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Délibération n°5 (2017-0020) : Débat d'orientations budgétaires

Nous regardons ces orientations budgétaires selon 3 angles : celui de la mise en œuvre des transferts de compétences décidés en 2016, celui des perspectives de recettes et enfin celui de la politique d'investissement.

1/ Mise en œuvre des transferts de compétences décidés en 2016

L'année 2017 sera l'année des conséquences de la Loi NOTRe. Cette réforme n'a pas été préparée, elle est menée au pas de charge, l'adaptation à cette réforme capte toutes les énergies au détriment de la mise en place de politiques réelles.

Aujourd'hui on entend certains, dire « comment peut-on juger une politique si on ne connaît pas le projet ou le programme ? » Mais on sait aussi et on le voit là que même s'il y a un programme, cela ne veut pas dire grand-chose quand on brouille les cartes comme cela en cours de mandat.

Pour avoir une appréciation sur les conséquences du transfert de compétences, il faudrait avoir une présentation beaucoup plus détaillée avec une version à périmètre identique à comparer avec une version qui consolide les enveloppes de la communauté d'agglo consacrées à la compétence transférée et celles que la ville va continuer à consacrer à ces compétences à moitié transférées.

Ceci est particulièrement vrai pour la culture. Pour les subventions aux associations culturelles : qui va les attribuer : Poitiers ou Grand Poitiers ?

Pour la voirie, nous attendons de voir le budget.

Sur les enveloppes consacrées à ces compétences, un savant calcul a été fait pour connaître le montant moyen sur 3 ans que chaque commune consacrait à la voirie par exemple.

Ces transferts de charges ont été évalués et seront gelés. A charge pour l'exécutif de Grand Poitiers d'affecter les mêmes enveloppes à ces compétences.

Ce transfert de compétences s'accompagne d'une sclérose. Les dotations de l'Etat baissent du fait des transferts de compétences à l'agglomération et le choix budgétaire que pourront faire les communes sera de plus en plus étroit. Jusqu'ici un équipement public pouvait être privilégié en choisissant de rogner sur la voirie pendant un ou deux ans, maintenant ce n'est plus possible.

Nous ne pouvons que déplorer ces choix de transfert qui accompagne la volonté de la collectivité de Grand Poitiers de devenir communauté urbaine pour bénéficier de dispositif financier.

En France on a vu fleurir les ronds-points parce qu'il y avait des subventions pour les ronds-points, les places de village sont devenues des centres-bourgs et se ressemblent toutes. Mais qu'est-ce que ça a changé pour ces villages ? Ils ne sont pas devenus attractifs pour autant. Ce n'est pas l'obéissance à un dispositif mais la capacité des politiques à accompagner les dynamiques locales, à les encourager au lieu de les freiner, à l'écoute bienveillante des habitants et des acteurs économiques qui conduisent à l'émergence des projets.

J'ai en tête par exemple le village de Faux-La-Montagne où le maire PS Francois Chatoux a, en son temps, fait fi des différentes subventions et fonds de ceci ou de cela pour faire un centre-bourg uniforme ou pour rénover sa mairie mais qui a favorisé l'implantation d'une Société Anonyme à Participation Ouvrière (SAPO) *Ambiance bois* qui comprend plus de 20 salariés dans un village de moins de 1000 habitants et ceci a contribué à maintenir l'école, etc., etc.

Il est possible d'inverser les tendances de déclin mais c'est par l'écoute et l'abandon des postures anciennes que l'on y parviendra et non par l'opportunisme face à des dispositifs financiers.

2/ Sur les recettes

Quand je lis les paragraphes consacrés aux dotations de l'État, à la compensation, aux diminutions des dotations de l'État dont il faut se féliciter qu'elles aient été diminuées seulement de la moitié de l'annonce initiale de leur diminution, tout ceci ressemble à du bidouillage, à de petits amoindrissements de peine pour faire passer la réforme. Mais cela ne ressemble en rien à une politique cohérente et lisible.

Les dotations aux collectivités sont aussi peu lisibles que la fiscalité des ménages et des entreprises. Il y a un vrai travail à faire en matière de simplification des dotations. On assiste à un empilement de dotations, de mécanismes de péréquation, de compensations qui sont tellement compliqués que l'on peut se demander si leurs finalités ne se contredisent pas.

L'État a choisi de pénaliser les collectivités locales qui assurent un service public de proximité en baissant des dotations et il appelle cette baisse « contribution au redressement des comptes publics ». Nous voudrions mettre cela en parallèle avec le Crédit d'Impôt Compétitivité Entreprises (CICE) distribué aux entreprises qui non seulement ne crée pas d'emploi mais où l'on voit que des entreprises bénéficiaires utilisent cet argent pour moderniser leur outil de production à l'étranger et supprimer des emplois en France.

3/ La politique d'investissement

Il est important de ne pas jeter l'argent par les fenêtres et d'avoir une gestion rigoureuse, et donc de veiller à avoir une épargne brute à la hauteur du montant de remboursement du capital de la dette. Il est essentiel de ne pas avoir une seule vision gestionnaire de la ville, il faut avoir une vision politique et une vision humaine.

On lit ici que l'on se félicite du maintien de la masse salariale, on lit la production de service public, le vocabulaire employé illustre la politique mise en œuvre, on voit beaucoup de similitude avec un fonctionnaire sur deux non remplacé, la fonction publique coûte cher.

Page 70, nous pouvons lire que les subventions de fonctionnement devront diminuer légèrement et qu'en contrepartie les tarifs et les produits des services progresseront d'environ 2%.

Le musée reste à Poitiers alors que cela relève à la fois d'une politique culturelle et touristique, là encore aucune lisibilité politique.

Le paragraphe sur l'aménagement de notre ville page 71, nous paraît être un paragraphe copié-collé de l'année dernière mais qui n'est plus d'actualité en 2017 vu que les domaines évoqués ont été transférés à Grand Poitiers.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sera actualisé lors du vote du Budget Primitif (BP), c'est seulement à ce moment-là que l'on se rendra compte de la traduction en termes d'engagements financiers des choix qui ont été faits.

Il est fait allusion au mécénat et à des financements participatifs : nous souhaitons que des critères soient exposés à l'ensemble du conseil municipal. C'est une décision politique qui doit être expliquée. Dans quel domaine on accepte du mécénat ou on l'encourage ? Pour l'instant on navigue au gré des opportunités semble-t-il.

Sur ce qui est indiqué sous le chapitre *volonté d'améliorer le service public*, il est fait mention d'améliorer l'accueil numérique. Attention auurre de l'accueil de proximité grâce au numérique. C'est exact qu'une partie de la population trouve plus facile de payer ou réserver avec son smartphone ou par internet, mais il ne faut surtout pas oublier toutes les personnes qui n'ont pas accès au service numérique, parce qu'elles ne sont pas équipées ou parce qu'il y a 7 % des français de 18 à 65 ans qui souffrent d'illettrisme et qui de ce fait ne peuvent pas utiliser les services numériques. 7 % c'est une fourchette basse. Donc attention à ne pas accentuer la fracture sociale par le passage obligé par le numérique. Il est nécessaire d'accompagner la mise en place des services numériques par du personnel qui familiarise aux services nouveaux et qui font à la place des usagers les démarches lorsque le numérique est la seule voie d'accès. Cette tendance ne concerne pas que Poitiers, elle est générale, les services de l'État, les entreprises tout va dans ce sens. Nous disons OK à cette évolution mais attention à ne pas laisser du monde sur la route.

En conclusion, cette réforme précipitée en cours de mandat est plus déstabilisante qu'autre chose. Elle a des conséquences désastreuses en termes démocratiques. Ces transferts massifs de compétences laissent aux communes peu de champ politique. Et nous exprimerons notre position au moment du budget sur les choix qui seront faits car nous ne les lisons pas ici. Nous retiendrons que l'abattement général à la base est maintenu mais que l'harmonisation de la fiscalité à Grand Poitiers devra être élaborée en 2017.

Nous redisons notre attachement à cet abattement mais nous souhaiterions que l'État se donne les moyens d'une réforme de la fiscalité et notamment de la taxe d'habitation ou a minima d'une mise à plat des valeurs locatives qui aujourd'hui ne correspondent plus à l'esprit de la révision faite au début des années 70.

Sur les ressources humaines lorsque nous lisons *gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences*. Nous comprenons que c'est le même mécanisme qui va s'appliquer ici que la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). C'est-à-dire une définition des objectifs en termes de baisse des effectifs et ensuite on adapte les missions aux effectifs présents ou compétents.

C'est une conception du service public libérale. On définit l'enveloppe et ensuite on verra quels sont les besoins que l'on satisfait. Comment peut-on, après avoir vu les dégâts que cette RGPP a fait sur la fonction publique d'État et la fonction publique hospitalière, vouloir la reproduire dans la collectivité ?

Juste une remarque sur l'absentéisme, ce terme est connoté négativement aujourd'hui alors qu'on voit qu'il regroupe tous les types d'absences que ce soit les congés malades, les congés de maternité ou autres. Nous souhaitons avoir une information avec un temps d'échange en commission par exemple sur ce sujet, avec les représentants du personnel également.

Nous notons que certaines actions qui relèvent d'obligations légales sont indiquées dans la liste des politiques d'actions sociales en faveur du personnel. Je note par exemple la participation financière à hauteur de 50% pour le trajet domicile-travail (selon le mode de

transport). Il serait judicieux de distinguer ce qui relève d'obligations légales et ce qui relève d'initiatives propres à la collectivité.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Égalité professionnelle hommes/femmes

Délibération n°7 (2017-0038) : Rapport sur l'égalité professionnelle Hommes / Femmes 2017 Ville de Poitiers au sein de la Ville de Poitiers

Ce rapport, premier apparemment depuis la signature du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2013, permet enfin de pouvoir travailler concrètement sur ce thème puisqu'il s'agit de statistiques sexuées qui confirment ou infirment les représentations de la société. On constate après le passage de 310 emplois dans le nouveau Grand Poitiers, une répartition équilibrée entre les hommes et les femmes et un équilibre dans les catégories A et B.

Le déséquilibre arrive quand on regarde la répartition des métiers selon les filières : surreprésentation des femmes dans la filière administrative et médico-sociale et surreprésentation des hommes dans les filières techniques. Pour arriver à dépasser ces stéréotypes, il faut travailler l'élargissement des choix professionnels. Des associations s'y emploient et sont invitées régulièrement dans les collèges et les lycées mais c'est un travail de déconstruction qui prend beaucoup de temps. Il serait bien que la municipalité affiche une détermination sur ce plan en veillant à ce que les jurys de recrutement soient d'une part paritaires et aient comme objectif de promouvoir l'accès des femmes aux métiers traditionnellement masculins et vice versa pour une vraie mixité suivant les filières. Apparemment ce serait possible très vite dans les recrutements externes.

Nous avions demandé à la commission des finances une évaluation sexuée des sommes dépensées par la collectivité pour la formation de ses agents. C'est un critère important car nous savons que des freins importants existent pour que les femmes partent en formation : mobilité, garde des enfants, horaires décalés, veto du compagnon... Là aussi, il y a des préconisations dans le protocole (mesure 14).

Quant à l'axe 4 sur le côté prévention de toutes les violences faites aux agents et la lutte contre le harcèlement sexuel et moral, il est préconisé une formation de tous les agents sur ce thème. M. Chalard nous a assuré d'une très bonne prise en compte de ce volet mais nous aurions pu aussi avoir un rapport du médecin de prévention.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Énergie

Délibération n°31 (2016-0447) et Délibération n°32 (2016-0448) : Projet 1 et 2, Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) constitutive de droits réels immobiliers Ville de Poitiers et Grand Poitiers / Poitou-Charentes Énergies Renouvelables (PCER)

Nous saluons le souhait affiché de Poitiers d'encourager la production d'énergie renouvelable avec la construction de ces ombraries. Car nous avons un grand retard dans ce

domaine. On nous a dit en commission des finances que Grand Poitiers produit seulement 3,25 % de la consommation quand l'objectif 2020 est de passer à 20%. Les projets manquent ou prennent trop de temps avant leur réalisation. Pourtant le scénario de l'association [negaWatt 2017-2050](#) rendu public en janvier dernier donne des nouvelles encourageantes : la courbe de la consommation s'est inversée grâce à des actions de sobriété et d'efficacité énergétique, la confirmation du 100% renouvelable est possible dès 2050 et zéro émission carbone en 2050, la France devient neutre en carbone.

La balle est maintenant dans le camp des territoires, et pour développer des actions et pour veiller à utiliser les compétences de nos entreprises, par exemple en termes d'achats de panneaux photovoltaïques fabriqués en région plutôt que de les importer de Chine.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour ces délibérations.

Environnement

[Délibération n°1 \(2017-0036\) : Rapport sur la situation en matière de développement durable en 2016 sur la Ville de Poitiers](#)

Ce rapport qui devrait être le cœur de la politique de la ville n'est vraiment pas lisible. En effet, il s'appuie sur l'Agenda 21 de Grand Poitiers et est de ce fait morcelé arbitrairement pour ne conserver dans cette partie que les mesures qui concernent Poitiers. De plus, ce sont des listes d'actions, sans échéancier, ce qui n'aide pas à reconnaître les orientations et les programmes d'amélioration de manière plus globale.

Quelques commentaires sur les différentes finalités :

- Sur la finalité B, accéder aux droits fondamentaux : nous constatons la mise en place des conseils citoyens mais nous sommes inquiets sur la volonté du maire de vouloir leur réussite quand dans le même temps nous l'entendons affirmer publiquement qu'il ne croit pas à la démocratie participative.
- Sur la finalité C, produire et consommer autrement, privilégier un développement économique qui valorise les ressources locales : nous pensons que les ressources locales sont aussi les habitant-e-s qui organisent la solution à certains problèmes et nous nous interrogeons sur la volonté réelle de la municipalité de les soutenir. Par exemple les citoyen-ne-s qui s'engagent dans des réalisations comme La Regratterie (lieu de récupération et de création d'objets avec les habitants du quartier, les migrants...) ou le Centre de Santé des Trois-Cités. De même, la préservation des terres maraîchères sur Poitiers nous paraît être un vœu pieux car nous avons voté plusieurs délibérations condamnant des chemins communaux et des zones d'agriculture pour les transformer en zone d'activités.
- Sur les autres volets, protéger les ressources et lutter contre le changement climatique : les perspectives 2017 ont disparu dans le document, certainement au profit de Grand Poitiers. Le syndicat départemental de l'eau évoque une vulnérabilité qualitative et quantitative des ressources en eau pour le territoire du Centre Clain ce qui pourrait engendrer des besoins déficitaires en période de pointe et des teneurs en nitrate classés médiocre dans les masses d'eau superficielles.

Enfin, sur le problème de la pollution, nous avons déjà dit notre point de vue. Nous demandons expressément qu'au prochain pic de pollution, les habitant-e-s soient informés en temps réel du niveau atteint à l'aide des panneaux municipaux, que les transports publics soient gratuits et éventuellement que des mesures contraignantes soient instituées pour ne pas utiliser son véhicule personnel.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.

Maisons de quartiers

Délibération n°19 (2016-0497) : Signature d'un accord-cadre entre la Ville de Poitiers et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période 2017- 2020

Cette charte de la laïcité voulue par Marisol Touraine ministre sous le gouvernement Valls c'est la conception vallssienne de la laïcité qui est promue ici et ce n'est pas la nôtre.

La laïcité à la française est le fruit de la loi de 1905 qui proclame la liberté de conscience, qui garantit le libre exercice des cultes et qui pose le principe de séparation des Églises et de l'État.

La laïcité ce n'est pas une idéologie, ce n'est pas une pensée politique. C'est un concept juridique. C'est la loi. Il n'est pas bon de tenter de faire l'exégèse de ce texte à travers des chartes alors qu'il ne devrait être question que d'appliquer la loi de 1905 qui définit un mode d'organisation de la société qui repose sur deux principes : la neutralisation confessionnelle de l'État et des services publics ; et la liberté pour chacun de pratiquer le culte de son choix sous les réserves de l'ordre public démocratiquement défini.

La laïcité à la manière de Valls c'est un néoconservatisme à la française qui, je cite Noel Mamère, confisque les notions de République et de laïcité pour défendre une idéologie autoritaire et cultiver l'obsession identitaire. Le tout, bien entendu, au nom de la modernité, à rebours d'une gauche « angélique » noyée dans sa nostalgie des Trente Glorieuses... C'est une laïcité "d'interdiction", qui viserait à faire disparaître ce qui perturbe le regard de ceux qui perçoivent la société à partir d'une vision fantasmée de celle-ci.

Introduire des chartes de la laïcité à tout bout de champs ne contribuera pas à faire respecter la loi de 1905 mais à créer le trouble et à avoir un effet discriminant. Nous ne prendrons pas part au vote de cette délibération.

Les élu(e)s Osons Poitiers n'ont pas pris part au vote de cette délibération.

Délibération n°20 (2016-0498) : Signature des Conventions tripartites Pluriannuelles d'Objectifs entre la Ville de Poitiers, la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne et les Maisons de quartier de Poitiers pour la période 2017-2020 (CA de Beaulieu, CSC des Trois Cités, CSC de la Blaiserie, Cap Sud, Couronneries Demain, la Maison de la Gibauderie, MCL/Le Local, la Maison des Trois Quartiers, SEVE, le Toit du Monde)

Nous voulons d'abord dire notre regret d'avoir été écartés du processus et du dialogue entre les maisons de quartier et les élus de la ville. Vous aviez commencé votre mandat en nous

conviant aux commissions mixtes et nous nous en félicitons, conscients que nous sommes de l'importance des politiques mises en œuvre à cet endroit, au carrefour des citoyens, des associations et de la municipalité. Il nous a été dit en commission municipale que nous n'étions plus les bienvenus ; nous sommes bien obligés d'en prendre acte et nous ferons un courrier aux Maisons de quartier et aux associations pour dire notre regret. Vous pensez ne pas avoir besoin de vos oppositions pour débattre des politiques que vous mettez en place ; nous pensons que vous vous privez de la dynamique du débat. Tant pis.

Autre préoccupation (et cela rejoint le propos que Christiane développait tout à l'heure), c'est l'inscription au fronton des Maisons de quartier de la devise républicaine. Entendons-nous : cette devise est la nôtre et ce n'est évidemment pas elle que nous contestons. Cependant, inscrite sur les bâtiments de la République, la mairie, elle joue ce rôle rayonnant que nous lui attribuons de rappeler à tous les habitants de la cité notre choix collectif de société. Inscrite sur les maisons de quartier gérées par des associations, elle transforme visuellement ces lieux en annexes de la mairie. Et ce n'est sans doute pas le but de mettre ainsi visuellement en question l'autonomie de ces structures.

Cette devise, d'ailleurs, nous pensons que le meilleur moyen de la rappeler, c'est encore dans l'action que l'on conduit avec ces maisons et le soutien que l'on apporte à cette action. Je voudrais en profiter pour prendre un exemple et poser une question précise. C'est au sujet de la M3Q qui a le projet de consacrer un mi-temps de service civique à une mission d'animation pour les mineurs isolés. Ils cherchent un financement. Allez-vous répondre favorablement à leur demande ?

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté pour cette délibération.

Ressources Humaines

Délibération n°9 (2017-0007), Délibération n°10 (2017-0008), Délibération n°11 (2017-0009), Délibération n°12 (2017-0010) et Délibération n°13 (2017-0011) : Crédit d'un comité technique (CT), de Commissions administratives paritaires (CAP), d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), communs à Grand Poitiers Communauté d'agglomération, à la Ville de Poitiers et au CCAS de Poitiers et fixation du nombre de représentants du personnel

Je vous propose d'intervenir en une fois sur toutes ces créations communes liées à l'élargissement de la communauté. Cela nous est présenté comme une simplification de fonctionnement et comme n'ayant aucune incidence sur, en particulier, la représentation du personnel par les syndicats. Je voudrais aussi rappeler qu'il n'y avait aucune obligation à le faire et que c'est bien un choix que vous avez fait. Ce qui m'inquiète, c'est que ce choix est loin d'avoir fait l'unanimité auprès des syndicats, certains s'y opposant avec beaucoup de détermination. Car s'il est vrai que, en comité technique, le nombre de représentants ne bouge pas ; au CHSCT, le fait qu'il n'évolue pas pose quand même problème : il aurait pu augmenter vu la taille du territoire. Enfin, là où le bâton blesse, c'est dans les CAP où le travail est important pour les délégués puisqu'il s'agit de suivre les carrières, de suivre les demandes de temps partiels, bref d'avoir une intervention personnalisée. Là c'est une dizaine de postes qui sont perdus et donc il faudra faire à moins un travail compliqué.

J'en profite également pour faire état des inquiétudes qui sont celles des personnels sur les changements liés à cet élargissement. Il semblerait qu'il y a un RH qui travaille là-dessus mais les informations tardent à venir ; les questions sont : « Y aura-t-il une remise en cause du protocole RTT qui est celui des agents Poitiers et Grand Poitiers au profit de la loi 1607 heures ? Le régime indemnitaire fixe va-t-il s'effacer au profit d'un système où toutes les indemnités seront assujetties au présentisme et à la manière de servir ? »

Il y aussi cette question sur les missions des agents entre les 5 pôles d'intervention d'activités qui vont être définies. Est-ce que tout cela va se traduire par plus de mobilité géographique et professionnelle ? Comment cela sera-t-il accompagné ?

Enfin, nous en profitons pour dire à nouveau notre inquiétude quant au nombre important d'agents qui consulte la médecine du travail sur leur demande propre. Le CHSCT fait état de 490 agents qui sont venus pour beaucoup faire état de risques psycho-sociaux. La souffrance au travail est un domaine sur lequel on ne peut fermer les yeux et qu'il faut affronter sans tergiverser.

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenus sur ces délibérations.

Sports et Loisirs

[Délégation n°25 \(2017-0004\) : Convention de partenariat entre la Ville de Poitiers et GRDF pour le financement de la rénovation d'un Playground](#)

L'aménagement de cet espace a fait l'objet d'une proposition en budget participatif des 3 quartiers, est-ce que c'est un autre équipement qui est réalisé ici ?

Le mécénat est certainement une possibilité de financement pour des équipements extraordinaires qui ne peuvent être supportés par la collectivité mais là nous sommes dans le cas d'équipements classiques.

Nous préférerions que GRDF s'attache à pratiquer des tarifs d'énergie compatibles avec le porte-monnaie de chacun, en clair, que GRDF fasse plus de tarification sociale plutôt que de se faire de la publicité à peu de frais.

Les élu(e)s Osons Poitiers ont voté contre cette délibération.

Véhicules de service et de fonction

[Délégation n°8 \(2017-0045\) : Modalités d'utilisation et de mise à disposition des véhicules et des matériels à moteur thermique de la collectivité](#)

Si la collectivité souhaite favoriser les modes de déplacements doux, cela doit être visible dans son organisation et dans ses règlements. Les bicyclettes avec ou sans assistance électrique ne sont plus assimilées aux véhicules à moteur désignés dans ce règlement. Cela a été rectifié merci. En revanche il nous apparaît utile de voir comment favoriser concrètement l'usage des deux roues par rapport aux quatre roues.

Nous actions que ce règlement permettra une clarification d'un point de vue fiscal entre véhicules de fonction et véhicules de service. Mais si nous sommes favorables à la mutualisation des véhicules de services, nous ne comprenons pas pourquoi le DGS et deux DGA bénéficient de véhicules de fonction. Nous préférerions que le règlement intérieur relatif aux véhicules de services soit moins contraignant pour les personnes exerçant les fonctions citées mais qu'il n'y ait pas de véhicules de fonction. Ceci à notre avis est à proscrire, si l'on veut faire des économies.

Est-ce que ce sont les trois seuls véhicules de fonction dans la collectivité ?

Les élu-e-s Osons Poitiers se sont abstenus sur cette délibération.